

Rapport d'Activités 2016



S'engager pour chacun....

Agir pour tous !

Le mot de la Vice-Présidente



L'année 2016 met en valeur la diversité des missions qui sont remplies par le CCAS. Il développe son rôle d'écoute, de réflexion, de propositions, de prévention, de développement social.

Parce que la solidarité est pour nous une valeur forte, elle doit se traduire dans tous les domaines de la vie.

Parce que chacun doit pouvoir accéder aux droits fondamentaux tels que la nourriture, la santé, le logement,

Parce que nous sommes au plus près des usagers, parce que nous multiplions les interventions sur l'environnement social, notre action est légitime.

Nous nous sommes engagés dans l'analyse des besoins sociaux, outil d'ingénierie sociale à présent indispensable pour nous aider à prioriser nos actions pour les trois ans à venir. Cette évaluation nous permettra de cerner au mieux les besoins de la population.

Le CCAS confirme ainsi son rôle d'acteur de proximité incontournable en matière de cohésion sociale, de solidarité.

Porté par son engagement en faveur des plus démunis, des personnes seules, en situation de précarité, il s'investit pour que chacun trouve sa place dans la vie sociale et citoyenne de Lagord.

Brigitte Lacarrière
Vice-Présidente du CCAS
Adjointe à l'action sociale et la solidarité

SOMMAIRE

1) Le CCAS

1-1 Son fonctionnement

- 1-1-1 Composition
- 1-1-2 Le personnel
- 1-1-3 Ressources financières (le budget)
- 1-1-4 Fonctionnement du conseil d'administration en 2016
- 1-1-5 Activités des commissions
 - La commission permanente – La commission locale de concertation
 - La commission solidarité
- 1-1-6 Fonctionnement des services du CCAS

1-2 – Les obligations des CCAS

2) Les aides

- 2-1 L'aide sociale légale
 - 2-1-1 L'Aide Personnalisée d'Autonomie
 - 2-1-2 L'aide sociale en établissement
 - 2-1-3 Les obligations alimentaires
 - 2-1-4 Les autres aides

- 2-2 Les aides sociales facultatives
 - 2-2-1 Les aides financières
 - 2-2-2 Les aides alimentaires

3) Les actions en faveur des séniors

- 3-1 Le repas des aînés et la galette
- 3-2 L'aide au transport
- 3-3 La téléassistance
- 3-4 La semaine bleue

4) Les actions de solidarité

- 4-1 Le plan canicule
- 4-2 La Mutuelle
- 4-3 Le logement
- 4-4 Le troc-livres
- 4-5 La convention avec l'UDAF : le point conseil budgétaire
- 4-6 Le projet intergénérationnel « Culture à l'ancienne »
- 4-7 L'aide aux associations
- 4-8 Octobre rose
- 4-9 L'accueil des migrants
- 4-10 Les bénévoles
- 4-11 Participation aux actions communales

Analyse 2016 et projets 2017

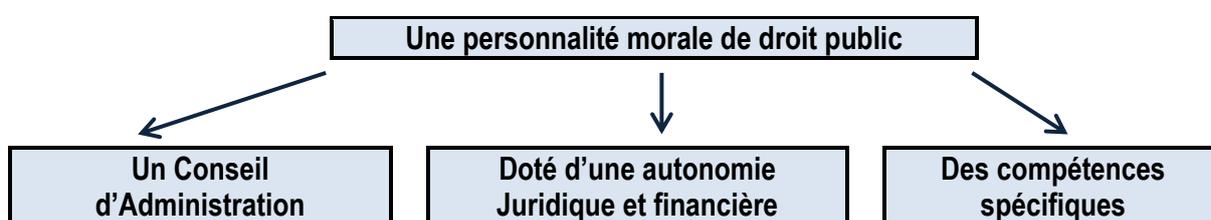
1) Le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de Lagord est un établissement public autonome dont l'existence est de droit dans les communes de plus de 1 500 habitants ; adhèrent à l'Union Nationale des CCAS, à l'Union Départementale des CCAS et membre de l'inter CCAS de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire de la commune.

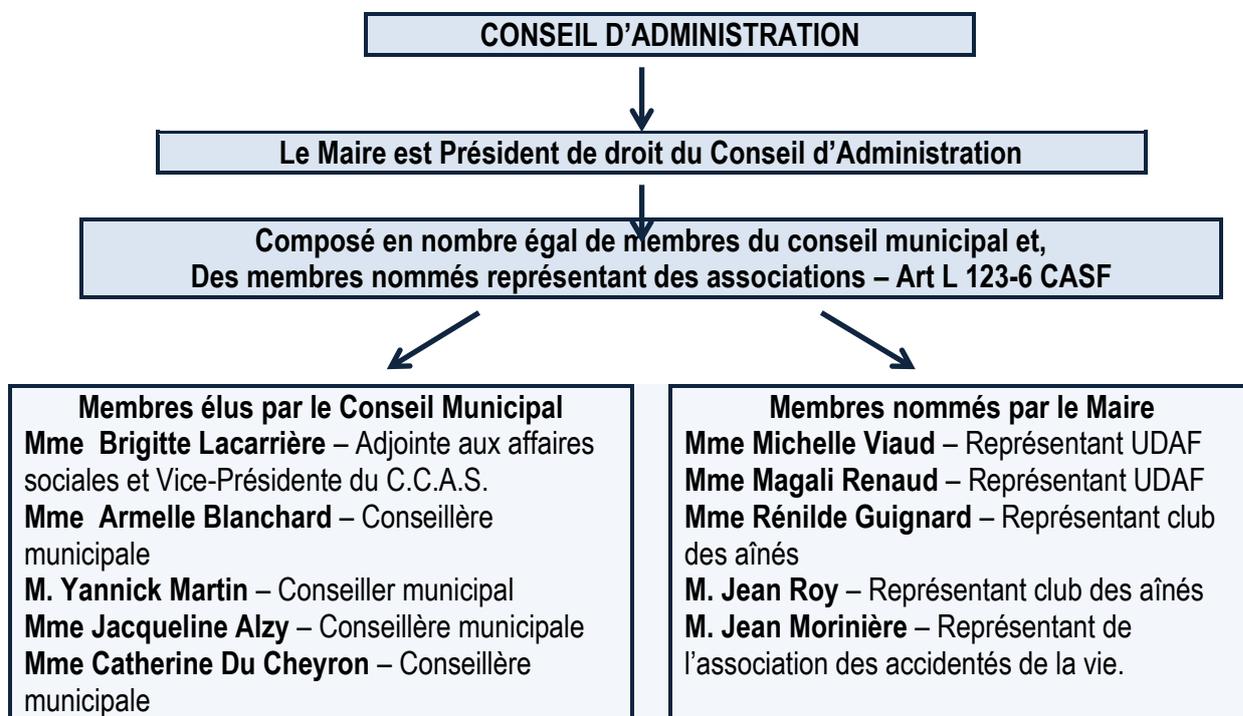
Il est composé d'un conseil d'administration, organe délibérant du CCAS, constitué de 11 membres et présidé par Monsieur Le Maire.

Le C.C.A.S. est adhérent à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) et participe aux réunions de l'UDCCAS (Union Départementale des C.C.A.S.) et de l'InterCCAS.



1-1 Son fonctionnement

1-1-1 – Composition



C'est le conseil d'administration, par ses délibérations, qui donnent les orientations de la politique menée sur la commune en matière d'action sociale

1-1-2 Le personnel

Le personnel du CCAS relève du statut de la fonction publique territoriale.

Tableau des effectifs au 01 Janvier 2016 :

Un agent du grade : d'adjoint administratif à 100 %.

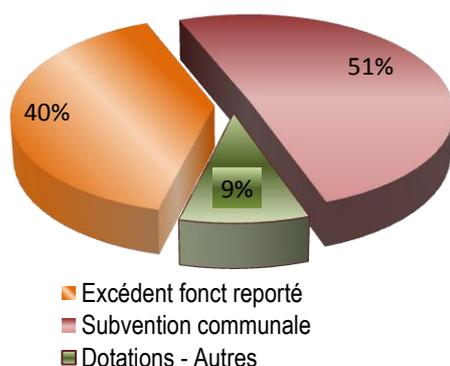
Un agent du grade d'attaché – 100 %.

Ils sont destinés à son fonctionnement et font partie du pôle solidarité.

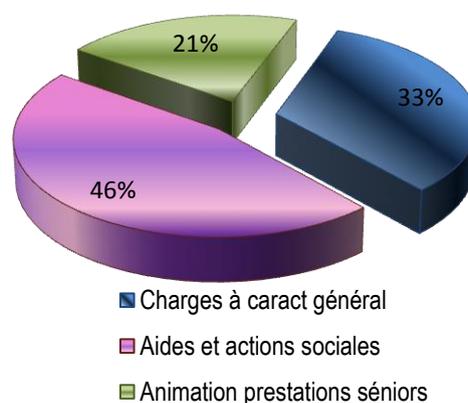
1-1-3 Les ressources financières

Le CCAS est un établissement public qui dispose d'un budget propre, principalement financé par une subvention de la commune.

**Recettes de fonctionnement
Budget Primitif 2016**



**Dépenses de fonctionnement
Budget Primitif 2016**



Recettes de fonctionnement (Budget primitif)

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2015 est de 47 385 €uros alors qu'il était de 40 096 €uros pour l'année 2014, soit 40 % du budget de fonctionnement (*Hors subvention communale liée à la mise à disposition du personnel*).

L'autre recette importante reste la subvention de la commune : 54 %

Dépenses de fonctionnement (Budget primitif)

Les charges à caractères sociales comprennent toutes les aides facultatives : transport, aide à l'énergie, aide alimentaire (restauration scolaire et contribution à la banque alimentaire, ..), les contrats de prestations de service (télévigilance ..).

Les charges à caractère général comprennent les dépenses liées au fonctionnement du service, les cotisations, indemnités, .. En 2016, ces dépenses ont augmentées du fait de la mise en place du logiciel « métier » et de la formation des agents à ce nouvel outil, de la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux et quelques frais liés au déménagement des locaux entraînant une démutualisation de certains équipements.

Le service d'aides ménagères est effectué par le C.C.A.S de la commune de La Rochelle : 2 392,25 heures pour une contribution de 3 588 €uros (heures effectuées en 2015).

1-1-4 Fonctionnement du Conseil d'Administration en 2016

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2016

Délibérations	Conseil d'Administration du 7 Janvier 2016
2016-01	Débat d'Orientation Budgétaire 2016
2016-02	Tarifification des manifestations organisées par le C.C.A.S.
2016-03	Fichier Partagé de la demande de logement social – Autorisation à signer la convention
	Conseil d'Administration du 21 Janvier 2016
2016-04	Budget primitif 2016
2016-05	Dotations de prix pour le concours d'habillage de cabines « troc-livres »
2016-06	Décisions du Président du CCAS prises dans le cadre de sa délégation – Domiciliation des gens du voyage
	Conseil d'Administration du 19 Avril 2016
2016-07	Approbation du Compte de Gestion 2015
2016-08	Vote du Compte Administratif 2015
2016-09	Affectation des résultats 2015
2016-10	Budget Supplémentaire
2016-11	Vote des subventions
2016-12	Avenant à la convention passée entre le CCAS de Lagord et le CCAS de La Rochelle relative à l'intervention du service prestataire d'aide à domicile
2016-13	Analyse des Besoins Sociaux : Autorisation donnée à Monsieur le Président pour la signature de conventions d'échange de données
2016-14	Décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre de sa délégation
	Conseil d'Administration du 29 Juin 2016
2016-15	Modification du Règlement Intérieur du CCAS
2016-16	Modification du Règlement Intérieur d'attribution des aides facultatives
2016-17	Mutuelle négociée – Convention de Partenariat
2016-18	Mise à disposition de vélos par la RTCR pour les migrants - Convention
2016-19	Prise en charge des frais liés aux animations d'octobre rose et la semaine bleue
2016-20	Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation
	Conseil d'Administration du 15 Décembre 2016
2016-21	Rapport d'Orientation Budgétaire 2017
2016-22	Participation aux frais de transport en faveur des personnes âgées sous conditions de ressources – Création d'une régie « transport CCAS »
2016-23	Convention de partenariat avec l'UDAF – Point Conseil Budgétaire
2016-24	Subventions
2016-25	Prise en charge de frais pour les migrants
2016-26	Aide facultative – Aide aux frais de scolarité
2016-27	Projet de solidarité intergénérationnel
2016-28	Convention de téléassistance

1-1-5 Activités des commissions

<u>Commission Permanente</u> 6 réunions de la commission permanente 31 dossiers présentés	08/02/2016	5 dossiers présentés
	19/04/2016	8 dossiers présentés
	07/07/2016	4 dossiers présentés
	13/09/2016	5 dossiers présentés
	03/11/2016	5 dossiers présentés
	15/12/2016	4 dossiers présentés

<u>Commission Locale de Concertation</u> 4 réunions de la commission permanente 7 dossiers présentés	02/01/2016	3 dossiers présentés
	02/02/2016	1 dossier présenté
	06/09/2016	1 dossier présenté
	06/12/2016	2 dossiers présentés

Commission de Solidarité

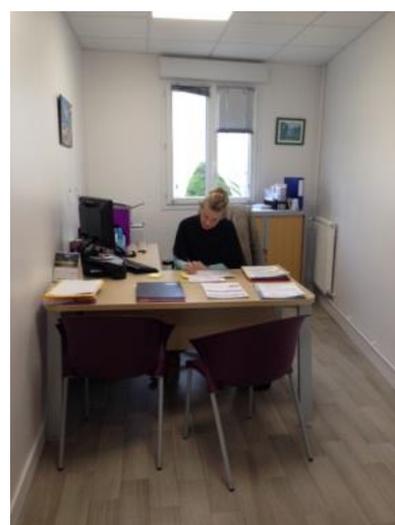
La commission solidarité participe aux différentes actions du CCAS : le plan canicule, jury du concours organisé pour la décoration des cabines troc-livres, octobre rose et la semaine bleue, mise en place de la mutuelle. 8 réunions en 2016.

1-1-6 Fonctionnement des services du CCAS

En 2016, de nouveaux locaux :

Afin de mieux identifier les services du CCAS, les bureaux ont été déplacés, permettant ainsi au public d'être accueilli directement par un agent du CCAS.

Des horaires ont été aménagés avec des temps d'accueil sans rendez-vous, des temps réservés aux rendez-vous pour des dossiers plus complexes, et des temps réservés au travail administratif des agents.



1-2 Les obligations du CCAS

L'Analyse des Besoins Sociaux

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

La pré-instruction des dossiers de demande d'aide sociale

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation.

La domiciliation des personnes sans domicile stable

Pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet.

20 personnes sont concernées.

2) Les aides

2-1 L'aide sociale légale

Aujourd'hui les Centres Communaux d'Action Sociale sont devenus les principaux interlocuteurs du département qui reste le « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre de financer la perte d'autonomie. En général lorsque l'on parle d'aide sociale légale, on fait référence à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, mais ce n'est pas la seule. L'aide sociale légale est destinée aux personnes âgées mais également aux personnes handicapées (aide à domicile, aide en établissement.. ;)

2-1-1 L'Aide Personnalisée d'Autonomie

Succédant au dispositif de la prestation spécifique dépendance (1997 – avant 1997, les personnes âgées étaient considérées comme des personnes handicapées et percevaient l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne), l'ambition de l'APA est de renforcer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante et en les maintenant au mieux à domicile.

L'allocation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles demeurant en établissement. Elle est fondée sur le libre choix du lieu de vie de la personne âgée et sur la possibilité, pour sa famille, de bénéficier d'un soutien dans l'aide qu'elle lui apporte.

La loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la perte d'autonomie des personnes âgées porte création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), allocation qui a été revalorisée par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

92 dossiers d'aide sociale ont été pré-instruits par le CCAS et adressés au conseil départemental, dont 88 dossiers APA ou aide à l'hébergement en établissement.

Le C.C.A.S. n'a pas de service d'aide à domicile ; il ne peut gérer les aides ménagères que ce soit dans le cadre de l'APA ou autres. Mais une convention d'intervention a été signée avec le C.C.A.S de La Rochelle. D'autres associations peuvent également intervenir chez les particuliers, l'usager est libre de choisir. En 2015, 2 392 heures ont été servies, par le CCAS de La Rochelle, sur le territoire lagordais, pour une contribution de 3 588 euros versée au CCAS.

2-1-2 L'aide sociale en établissement

Un dossier est constitué lorsque les ressources de la personne hébergée en établissement ne suffisent pas à financer les frais d'établissement.

14 dossiers ont été déposés en mairie pour financement de l'établissement d'hébergement

2-1-3 Les obligations alimentaires

Les enfants, petits-enfants, parents, grands-parents, beaux-pères, belles-mères, gendres et belles-filles sont tenus de l'obligation alimentaire envers un parent qui n'est pas en mesure d'assurer sa subsistance (principalement accueil en EHPAD). Les dossiers sont pré-instruits au CCAS pour les obligés alimentaires résidant sur la commune de Lagord.

30 dossiers d'obligés alimentaires pour 4 personnes bénéficiaires

2-1-4 Les autres aides légales

Autres dossiers d'aide légale qui sont occasionnellement pré-instruits par le CCAS : APA en accueil familial, aide sociale aux personnes handicapées : services ménagers, hébergement en établissement,

Le département a versé la somme de 1 470 euros (15 euros par dossier) pour l'instruction de ses dossiers par le C.C.A.S. En 2016, cette somme passera à 10 euros par dossier, pour être supprimée en 2017 (dossiers établis en 2016).

2-2 L'aide sociale facultative

L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire et intervient quand les dispositions de droit commun ou d'aide légale ont été sollicitées.

Le 29 Juin 2016, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lagord a adopté le règlement d'aide sociale facultative, qui précise les règles selon lesquelles les dispositifs pourront être sollicités et accordés.

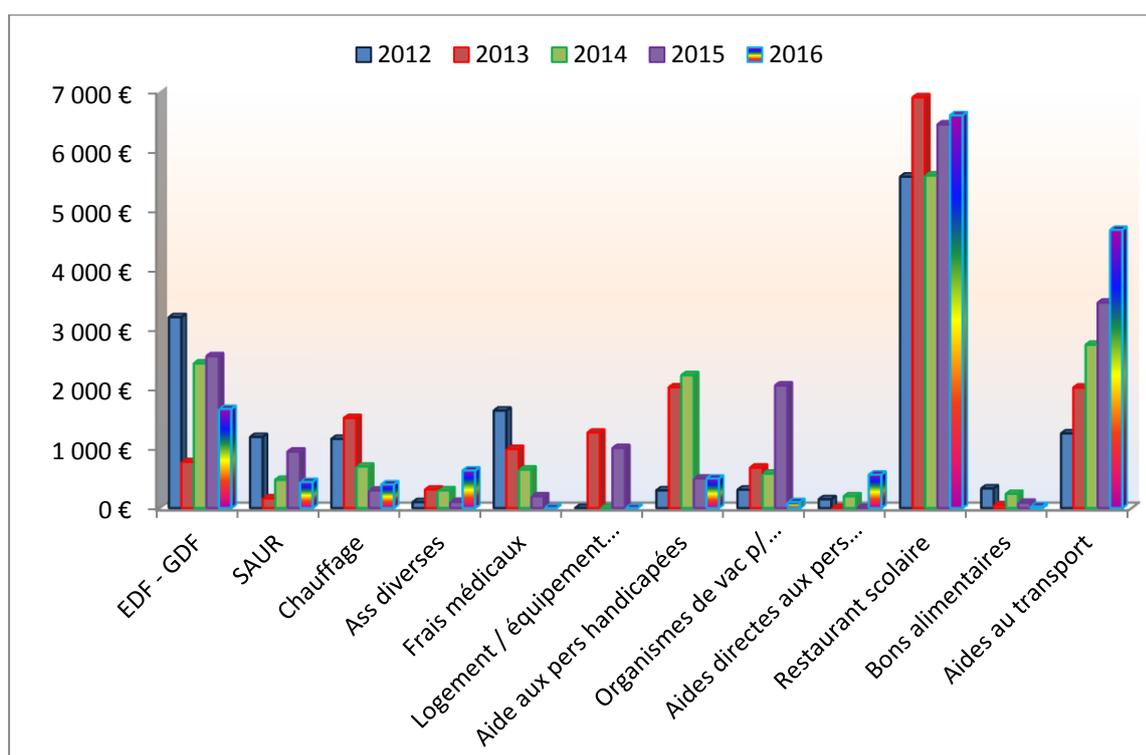
Ce règlement s'adresse, dans un souci de transparence, aux usagers, aux élus, aux membres du Conseil d'Administration et au service du CCAS ainsi qu'aux travailleurs sociaux qui sont en relation avec les Lagordais en difficulté.

2-2-1 Les aides financières

Aides financières

ETAT DES AIDES FINANCIERES FACULTATIVES ACCORDEES 2012 - 2013 - 2014 - 2015 - 2016

	2012	2013	2014	2015	2016	Moy s/ 4 ans	2016 - %
EDF - GDF	3 222 €	780 €	2 448 €	2 569 €	1 678 €	1 869	10,73
SAUR	1 204 €	165 €	478 €	957 €	442 €	511	2,83
Chauffage	1 170 €	1 524 €	703 €	297 €	400 €	731	2,56
Ass diverses	100 €	313 €	300 €	104 €	635 €	338	4,06
Frais médicaux	1 651 €	1 000 €	652 €	200 €	0 €	463	0,00
Logement / équipement ménager	0 €	1 278 €	0 €	1 018 €	0 €	574	0,00
Aide aux pers handicapées	300 €	2 045 €	2 250 €	500 €	500 €	1 324	3,20
Organismes de vac p/ enfants et handicapés	310 €	685 €	583 €	2 076 €	100 €	861	0,64
Aides directes aux pers ou Aide fin excep	150 €	0 €	200 €	0 €	566 €	191	3,62
Restaurant scolaire (Ecoles Lagord et hors Lagord)	5 575 €	6 904 €	5 597 €	6 452 €	6 605 €	6 390	42,23
Bons alimentaires	332 €	50 €	240 €	90 €	30 €	103	0,19
Aides au transport	1 264 €	2 040 €	2 760 €	3 466 €	4 685 €	3 238	29,95
TOTAL Euros	15 278	16 784	16 211	17 730	15 641	16 591	100



L'aide à la restauration scolaire a été principalement accordée sur la période du 01/01/2016 au 04/07/2016, soit 2 trimestres. A la rentrée scolaire 2016, le tarif des repas pris au restaurant scolaire de Lagord est calculé sur le quotient familial.

Malgré ce changement, l'aide du CCAS reste importante compte-tenu des engagements pris antérieurement.

En 2017, il devrait y avoir une baisse significative de ce type d'aide.

Les aides alimentaires représentent 42 % du budget des aides.

L'aide au transport est en augmentation, il s'agit de l'aide au transport pour les personnes handicapées.
Les aides aux transports, aux vacances et aides médicales, dont le handicap, représentent 37 % du budget des aides.

Les aides au logement (principalement aide au paiement de fluides) représentent 21 % du budget des aides.

La Commission Locale de Concertation, instance animée par le Conseil Départemental (Délégation Territoriale de La Rochelle/Ré), regroupe des associations caritatives locales (Secours catholique, Entraide Protestante, la Croix-Rouge, Entraide et Solidarité Rochelaise) des « Institutions » (Mutuelle Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Elle a une fonction d'aide financière, d'information.

Sur présentation de dossiers par le C.C.A.S., elle participe en fonction des revenus des familles, au paiement de factures, elle intervient après la commission permanente du CCAS.

Onze dossiers ont été présentés en Commission Locale de Concertation principalement pour l'aide au paiement de factures d'énergie.

2-2-2 Les aides alimentaires

La banque alimentaire, c'est :

Le personnel communal administratif et technique, les élus, les bénévoles qui préparent et participent à la distribution et à la collecte :

- Deux distributions par mois à tous les bénéficiaires : préparation et répartition des denrées données,
- Participation à la collecte nationale, 2 fois par an, pendant 2 journées (en avril et en novembre) sur les grands magasins alimentaires de la commune.

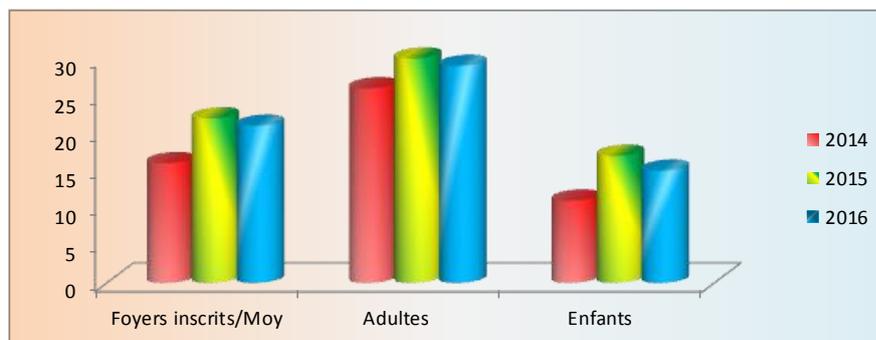
Pour l'année 2016, 2 magasins : Leader Price, environ 600 kgs de denrées alimentaires donnés à chaque collecte, et 800 kgs pour le magasin Lidl (le magasin situé Square des Echassiers était fermé pour cause de travaux).



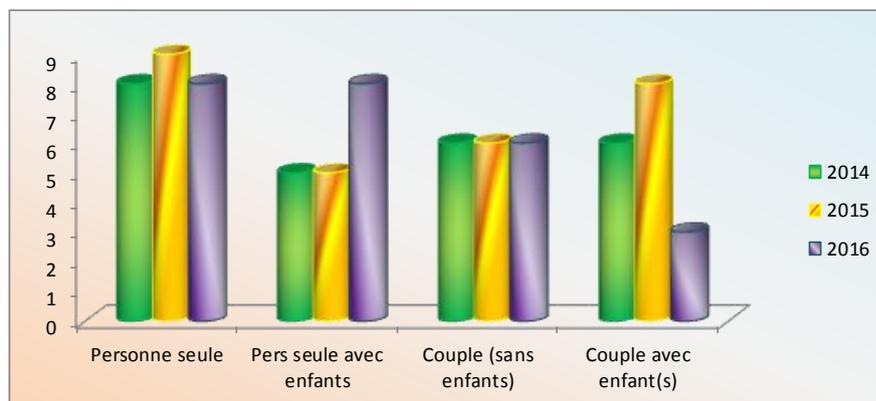
BANQUE ALIMENTAIRE - Distribution CCAS de Lagord - 2016

En 2016, application du règlement des aides facultatives pour lesquelles le règlement de la banque alimentaire prévoit une interruption minimum de 3 mois (après 6 mois de bénéfice)

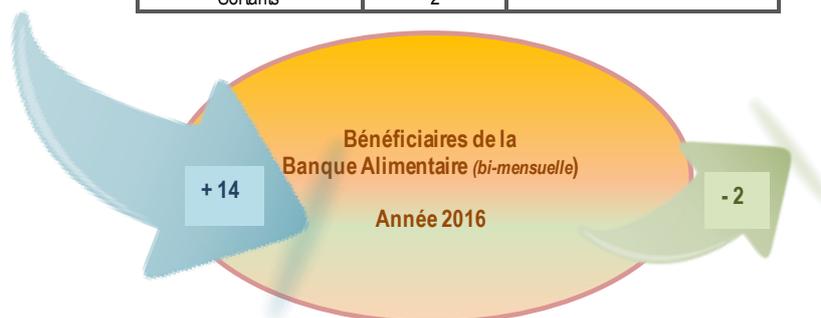
Par distribution	2014	2015	2016
Foyers inscrits/Moy	16	22	21
Adultes	26	30	29
Enfants	11	17	15



Composition des familles reçues			
	2014	2015	2016
Personne seule	8	9	8
Pers seule avec enfants	5	5	8
Couple (sans enfants)	6	6	6
Couple avec enfant(s)	6	8	3



Turnover des bénéficiaires de la banque alimentaire 2016			
En 2015			
Nouveaux bénéficiaires	5	15, sont restés toute l'année	
Sortants	4		
En 2016			
Nouveaux bénéficiaires	14	8, sont restés toute l'année	
Sortants	2		



3) Les actions en faveur des séniors

3-1 Le repas des aînés et la galette

Le C.C.A.S. organise, tous les ans, un banquet, au mois d'Octobre et une galette début Janvier, en faveur des aînés : c'est un moment de rencontre et de partage toujours très apprécié.



De nombreux séniors, bien qu'encore actifs, ne peuvent plus conduire ou ont des difficultés à circuler en ville. Le problème de la mobilité, dans la ville et en dehors de la ville, reste important.

3-2 L'aide au transport



Le C.C.A.S. organise et prend en charge un transport collectif, tous les vendredis après-midi, pour le rendez-vous hebdomadaire des aînés au club situé rue du Parc. Il soutient et favorise l'investissement des aînés dans le club par l'octroi d'une subvention.



Aide au transport collectif (abonnement RTCR) pour les personnes âgées de plus de 65 ans, et sous condition de ressources.

3-3 La téléassistance



Le C.C.A.S. a souscrit avec Serena, service de téléassistance, un contrat faisant bénéficier aux lagordais de tarifs préférentiels. Le CCAS instruit les dossiers et peut également être l'intermédiaire entre le souscripteur et la société pour tout questionnement, mise en place du contrat et installation du matériel, modification du contrat, arrêt provisoire ou définitif du contrat, ...

Dix-huit bénéficiaires en 2016.

3-4 La semaine bleue

Semaine nationale des retraités et personnes âgées

Du 3 au 9 Octobre 2016
« A tout âge, faire société »

Le vieillissement de la population, fortement médiatisé ces dernières années, est désormais bien identifié comme un des enjeux majeurs d'évolution de la société, notre commune n'échappe pas à cette réalité. Cette semaine est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre génération, entre les personnes âgées, entre les professionnels du secteur, en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « aînés » dans notre société.

Le centre communal d'action sociale, pour la deuxième fois, initie et coordonne une semaine d'animation, d'échange, entre les différentes structures : EHPAD du Bois d'Huré, EHPAD du Rayon d'Or, foyer logement La Villa Opaline et le club des aînés. Le CCAS prend en charge une animation : une séance de relaxation assurée par une professionnelle dans les structures participantes et une séance ouverte aux lagordais.



Après-midi récréatif « autour du jeu » à la salle polyvalente, le 5 octobre, entre les enfants du centre de loisirs, les EHPAD du Bois d'Huré et Rayon d'Or, Villa Opaline et le club des Aînés.

4) Les actions de solidarité

4-1 Le plan canicule

Comme depuis 2004, le plan canicule a été réactivé. Cette année, il n'a pas été envoyé de courrier personnalisé. En 2016, pour créer le registre « canicule », le CCAS s'est appuyé sur la liste des inscrits sur ce registre en 2015, a communiqué dans le journal local et sur les panneaux électroniques pendant toute la période du plan canicule.

Les visites ou appels téléphoniques se font uniquement auprès des personnes qui ont fait la démarche de s'inscrire, soit par un bulletin d'inscription, soit par appel téléphonique au CCAS.

Des élus et des bénévoles se sont mobilisés tout au long de l'été.

56 personnes se sont inscrites.

Au vu des retours de fiches faits par les personnes visiteuses :

- 45 personnes contactées par téléphone et/ou visitées, dont 2 personnes contactées plusieurs fois
- 35 personnes n'ont pas de remarques particulières à faire
- 5 font état de problème de santé important mais suivi médicalement et avec des aides diverses
- 5 font état de solitude malgré la présence, pour certaines, d'aides ménagères.

4-2 La Mutuelle



L'accès à la santé pour tous.

De plus en plus de personnes se couvrent à minima, voire pas du tout, par manque de moyens financiers. L'accès à la santé se trouve au cœur des préoccupations de la municipalité.

Le CCAS s'est inscrit, par la signature d'une convention, dans la démarche « Ma Commune, Ma Santé » proposée par l'association ACTIOM. Cette association offre une solution négociée auprès de mutuelles spécialisées.

L'objectif est de permettre à tous les Lagordais de disposer d'une mutuelle complémentaire à moindre coût.

Cette complémentaire santé est ouverte à l'ensemble des citoyens de la commune. Elle repose sur une tarification optimisée et relève d'un accès simplifié. Il suffit de retirer un dossier d'inscription, de faire son choix en fonction des propositions offertes et des ses besoins, puis de remplir un bulletin d'adhésion. Il n'y a pas de questionnaire de santé, ni de limite d'âge pour adhérer.

Une réunion publique a eu lieu à la salle des fêtes le Jeudi 15 Septembre 2016.

Plusieurs permanences ont été organisées à la mairie.

L'impact ne pourra être mesuré, au plus tôt, fin 2017.

4-3 le logement



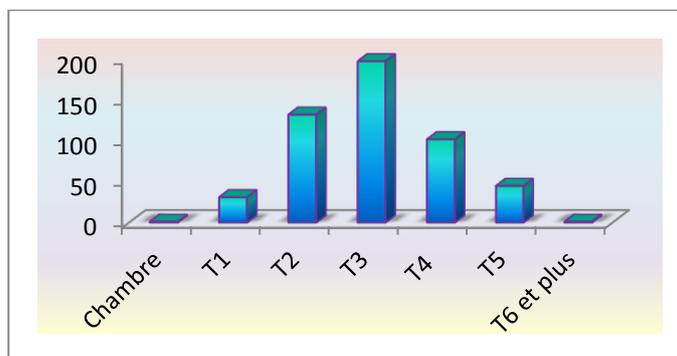
Aujourd'hui la commune de Lagord recense 270 logements sociaux.

Le CCAS accueille et accompagne les demandeurs de logement social :

- Inscription et mise à jour des dossiers sur le fichier de la demande locative,
- Participation aux commissions d'attribution de logements,
- Signature d'une convention de réservation « mairie » de logements sociaux avec les bailleurs sociaux (Atlantic Aménagement, Office Public des H.L.M.).

Etat de la demande de logement social sur Lagord – 31/12/2016

Chambre	1
T1	31
T2	132
T3	197
T4	102
T5	45
T6 et plus	1
Total	509



4-4 Le Troc-Livres



Troc-Livres

Un livre déposé
=
Un livre emporté



La solidarité se fait aux travers des rencontres, des échanges, des partages. En mettant, le livre en partage, c'est le don, la rencontre que nous privilégions par la mise en place du Troc-Livre. Cette action connaît un large succès

4-5 Convention avec l'UDAF : Le Point Conseil Budgétaire

L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Charente-Maritime, domiciliée 5, rue du Bois d'Huré à Lagord propose un dispositif de Point Conseil Budgétaire.

Ce Point Conseil Budgétaire a pour objectifs d'améliorer la prévention, l'éducation et le conseil budgétaire, auprès de publics qui ne relèvent pas forcément de l'action sociale classique, afin d'éviter de futures situations de surendettement.

*Signature de la convention entre
Le CCAS et L'UDAF
Le 19 Décembre 2016*



4-6 Le projet intergénérationnel « Culture à l'ancienne »



Projet démarré en Octobre 2016 est né sous l'impulsion du Conseil des Sages à vouloir transmettre et rappeler à l'ensemble des Lagordais l'histoire agricole.

Mené en partenariat avec le CCAS, le centre socio-culturel les 4 vents, la maison des jeunes, les Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes, la résidence séniors Villa Opaline, il se déroulera toute l'année 2017.

4-7 L'aide aux associations (Subventions)

Par l'attribution de subventions, le CCAS soutient le club des aînés et diverses associations à caractère social.

Pour l'année 2016, le CCAS a subventionné 10 associations pour un montant total de 4 070 €uros.

4-8 Octobre rose

Chaque année en octobre, c'est le grand retour d'Octobre Rose. Une opération de communication mondiale autour de la lutte contre le cancer du sein.

En 2016, le Centre Communal d'Action Sociale de Lagord s'est inscrit, pour la deuxième fois dans cette démarche, avec un temps fort sur un après-midi.

14 heures 30 – Parc Charier, découverte du Yoga en plein air dans le parc

☞ *photo sur le terrain de foot par un drone,*

15 heures 30 ☞ début de la marche,

16 heures 30 ☞ Conférence Docteur Yannick Thirouard,
Pot de l'amitié offert par le CCAS

De nombreux participants ont suivi cet après-midi : les animations proposées, ainsi que la conférence, ont été très appréciées.

L'action sera reconduite l'an prochain.



4-9 – L'accueil des migrants

Face à la crise migratoire l'Etat a demandé aux préfetures de mettre en place et d'organiser un dispositif d'accueil d'urgence des migrants.

La commune de Lagord a répondu favorablement en mettant à disposition deux logements communaux disponibles en attente d'un projet urbanistique.

Une convention a été signée le 1^{er} Avril 2016 précisant le partenariat entre la préfeture de Charente-Maritime, l'association Altea Cabestan et la commune de Lagord.

Ont été accueillies en 2016 :

2 familles en Avril ⇒ 4 adultes et 5 enfants

1 famille en août ⇒ 2 adultes et 5 enfants

1 famille en décembre ⇒ 6 adultes et 1 enfant.

4-10 Les bénévoles

Les activités du CCAS demandent à faire appel régulièrement à des bénévoles : distribution de la banque alimentaire, collecte de la banque alimentaire nationale, accueil des migrants, suivi du troc-livres, et projet de l'épicerie sociale. En 2017, le CCAS et des bénévoles écriront la «charte des bénévoles» et la convention d'engagement. Il leur sera proposé d'intégrer différents Comités de Pilotage.

Le bénévolat pour l'accueil des migrants, c'est :

- L'apprentissage du Français :

Il s'agit d'un apprentissage de la langue pour être en capacité de gérer le quotidien : se déplacer dans le temps et dans l'espace, acheter, interroger, demander, ... ce ne sont pas des cours de grammaire et/ou d'orthographe. Ces cours ont lieu 3 fois par semaine, sur un temps de 2 heures.

Le travail et l'engagement des bénévoles sont des ressources importantes et indispensables pour mener au mieux des actions de solidarité. Les projets à venir reposent également sur leur participation.

4-11 Participation aux actions communales

Le C.C.A.S. participe au

**Forum des
Associations
lagordaises**



Lors de cette journée, le 10 septembre 2016, le CCAS a fait connaître ses actions et celles à venir. Ce fut un moment de convivialité et d'échanges avec les associations présentes et les visiteurs.

Analyse 2016 et projets 2017

I- Analyse

L'année 2016 est la première année de la mandature qui a vu se concrétiser plusieurs projets déjà en réflexion ou en cours de réalisation en 2015 : Analyse des Besoins Sociaux, création de bureaux dédiés au CCAS facilitant l'accueil des usagers et acquisition d'un logiciel métier.

La banque alimentaire a été transférée salle Charier.

En 2016, c'est aussi : l'installation des cabines troc-livres, une mutuelle pour tous, la convention avec l'UDAF et le règlement des aides facultatives.

En 2016, la commune a accueilli plusieurs familles de migrants, le CCAS fait le lien avec l'association Altéa-Cabestan qui a en charge leur suivi. Les bénévoles assurent des cours de français.

Certaines actions déjà menées en 2015 ont été reconduites et renforcées : octobre rose, la semaine bleue et des actions intergénérationnelles.

Il y a une continuité des animations en faveur des seniors et des actions de solidarité : plan canicule, aides aux associations par l'attribution de subventions.

La place des bénévoles est de plus en plus importante, elle nécessite une coordination du CCAS.

II- Pour 2017

- Compte tenu de l'importance des projets du CCAS, il y aura lieu de confirmer la relation financière entre la commune et le CCAS par une convention cadre et une convention de mise à disposition du personnel.
- Analyse des Besoins Sociaux : hiérarchisation des priorités, renforcement du travail en partenariat avec les différents acteurs concernés, proposition et positionnement sur la réalisation de projets.
- Création d'une épicerie sociale : création du comité de pilotage et du comité technique.
- Continuité des actions actuelles : semaine bleue, octobre rose, repas et galette des aînés, troc-livres...
- Renforcement des actions intergénérationnelles, du bénévolat et des réseaux de proximité.
- Développer les partenariats avec les institutions clés présentes sur le territoire pour favoriser le logement et l'insertion des jeunes.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 est le troisième du mandat électoral de l'équipe municipale. Il est mis en perspective par rapport aux orientations stratégiques et aux projets que les élus veulent réaliser en matière sociale.

La ligne de conduite reste la même : maîtrise des dépenses et développement des solidarités.

La subvention de fonctionnement versée par la commune au CCAS reste donc à l'identique pour 2017, générant une stabilité des dépenses de fonctionnement.

Les projets issus du groupe de pilotage de l'ABS sont à finaliser.